

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06/03/2019	06/03/2019	F09319P0076

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de la ZAC du Petit Arbois portant sur un périmètre d'environ 4,2 hectares (renouvellement de l'autorisation de défrichement délivrée en août 2014).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

JOISSAINS MASINI Maryse, Vice Président, Président du Territoire du Pays d'Aix

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 4 | 8 | 0 | 7 | 0 | 0 | 1 | 1 | 6 |

Forme juridique

Métropole

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Emprise concernée par la demande de renouvellement de l'autorisation de défrichement : 4,2 hectares environ
a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Emprise morcelée en 6 secteurs, visant à limiter au maximum les surfaces concernées pour les adapter aux projets à venir.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du développement du Technopôle de l'Arbois, la Métropole Aix Marseille Provence / Territoire du Pays d'Aix est amenée à réaliser des opérations de constructions (bâtiments neufs, extensions...) et des aménagements liés à l'équipement et la gestion de la ZAC du Petit Arbois.

Pour mener à bien ces projets, des opérations de défrichement doivent être menées occasionnellement sur une partie des terrains de la ZAC, la volonté étant de réaliser le défrichement au fur et à mesure de l'avancement des projets. La grande majorité des arbres concernés sont des pins.

A ce titre, il convient de déposer auprès des services de l'État une demande de renouvellement de l'autorisation de défrichement obtenue précédemment en août 2014.

## 4.2 Objectifs du projet

Les secteurs identifiés pour les opérations de défrichement permettront de développer les aménagements et constructions nécessaires au développement économique du Technopôle de l'Arbois, et notamment :

- réalisation de la viabilisation du secteur Sud de la ZAC, visant à accueillir à terme environ 13 000m<sup>2</sup> de surface plancher
- aménagement des bassins de gestion des eaux pluviales de la ZAC du Petit Arbois
- opérations ponctuelles : équipements spécifiques, aménagement de voirie etc...

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de défrichement seront réalisés en fonction de l'avancement des projets visés. L'ensemble des chantiers sont cadrés par une démarche environnementale spécifique et notamment par application de la Charte Chantier Vert du Technopôle.

L'opération des bassins de gestion des eaux pluviales a fait l'objet d'une autorisation Préfectorale délivrée en mars 2018 au titre de la Loi sur l'Eau. L'aménagement des bassins vise à une intégration paysagère en limitant l'impact et en adaptant les bassins aux enjeux locaux (topographie, enjeux écologiques etc...).

Les opérations de défrichement visent à limiter le nombre d'arbres abattus, en évitant au maximum toute coupe de chêne ou autre espèce remarquable. Les arbres concernés seront abattus en limitant l'impact de l'intervention : débitage manuel, chute dirigée pour ne pas endommager une espèce avoisinante etc... Selon le chantier, les arbres abattus pourront être broyés sur place pour réutilisation en muelch, ou seront évacués.

L'ensemble des projets portés par le Technopôle bénéficie d'une forte démarche d'intégration environnementale, notamment en limitant au maximum les interventions dans le milieu naturel. A ce titre, régulièrement des projets sont réadaptés afin d'éviter des bosquets remarquables. Selon les opérations, un coordinateur biodiversité ou un écologue est missionné pour la définition et le suivi des mesures environnementales (évitement d'habitats ou de flore spécifique, évitement de périodes sensibles...) ainsi que la bonne application de la Charte Chantier Vert. Le projet de bassins de gestion des eaux pluviales est notamment concerné.

L'ensemble de ces actions a permis au parc d'activités de se voir décerner en 2018 le label "Parc + Niveau 3" (niveau le plus élevé) porté par l'ARPE PACA et basé sur le "cadre de référence régional de l'aménagement et de la gestion durable des parcs d'activités".

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération de défrichement ne comporte pas de phase d'exploitation à proprement parler.

Concernant la gestion des espaces naturels, le Technopôle réalise les Obligations Légales de Débroussaillage dans le cadre des textes locaux en vigueur (50 mètres des bâtiments et 10 mètres de part et d'autres des voiries et équipements).

La gestion des bassins pluviaux sera minime, ces derniers visant une infiltration au plus proche des eaux collectées. Des interventions ponctuelles de curage des surverses auront lieu, ainsi que des inspections visuelles.

Les aménagements projetés (bassins pluviaux mais aussi viabilisation du secteur Sud) permettent le maintien d'un site perméable à la faune, par l'intégration d'aménagements d'espaces naturels, l'implantation d'espèces locales et l'absence de clôtures.

Pour rappel, l'ensemble des espaces verts du Technopôle sont gérés en "zéro phyto" depuis 2013.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le renouvellement de l'autorisation de défrichement est soumis à une procédure d'autorisation auprès de la Préfecture au titre du Code Forestier.

Le dossier fera l'objet d'une évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 lors de la procédure d'autorisation, avec intervention d'un écologue spécialisé. Le diagnostic biodiversité sera actualisé à ce moment pour mettre à jour les données du site et éventuellement adapter au mieux les projets aux regards des enjeux.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la ZAC du Petit Arbois	758 740m <sup>2</sup>
Superficie totale constructible	214 930m <sup>2</sup>
Surface de plancher existante	42 300m <sup>2</sup>
Surface de plancher projetée à terme	60 000m <sup>2</sup>
Surface concernée par le défrichement	41 200m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Domaine du Petit Arbois  
Avenue Louis Philibert  
13122 AIX-EN-PROVENCE

Les parcelles concernées par les secteurs visés sont les parcelles cadastrées suivantes (Aix-en-Provence) : KV17, KW43, KW65 et KW74

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5° 19' 55" 3E Lat. 43° 29' 25" 6N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 930012444 PLATEAU DE L'ARBOIS - CHAINE DE VITROLLES - PLAINE DES MILLES
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement a été voté par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix le 17 décembre 2015. Toutefois, les secteurs à enjeux sont à proximité des grands axes routiers et ne concernent donc pas le secteur du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de la commune d'Aix-en-Provence "mouvements de terrains" approuvé le 17 mai 2001 : le zonage ne concerne pas la ZAC du Petit Arbois  PPRN "argiles" approuvé le 27 juin 2012 : la ZAC du Petit Arbois est référencée dans la zone "faiblement à moyennement exposée".
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOCOB FR 9312009 ZPS du Plateau de l'Arbois.  La limite de la ZPS et la limite Nord Ouest de la zone constructible de la ZAC du Petit Arbois sont distantes d'environ 600 mètres (voir plan en annexe).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif de l'Arbois, site classé parmi les sites du département des Bouches du Rhône par arrêté du 27 avril 2017 (DEVL1613933D).  La délimitation du périmètre classé jouxte le périmètre de la ZAC sur les interfaces Nord et Ouest avec le milieu naturel.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bois issu des opérations de défrichement sera excédentaire. Il pourra être exploité sur la ZAC (réutilisation en muelch après broyage par exemple) ou exploité en dehors (transformation en combustible par exemple).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de défrichement conduiront à la destruction d'arbres, majoritairement de pins. Les travaux seront prévus pour se dérouler en dehors des périodes sensibles pour la biodiversité (en évitant par exemple les interventions entre les mois de mars et d'août). Les surfaces concernées par la demande d'autorisation sont assez faibles et morcelées, ne remettant pas en cause la continuité des milieux écologiques du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur les 33 espèces mentionnées dans la ZPS, un travail a été conduit par un cabinet d'écologue afin d'écartier les espèces non observées sur le terrain de la ZAC du Petit Arbois ou non mentionnées dans la bibliographie ou dont les habitats ne sont pas favorables sur le Petit Arbois. Ainsi, il ressort 9 espèces d'oiseaux. Après analyse, les impacts sont très minimes, et peuvent être favorables pour certains. Notamment les surfaces des bassins pluviaux, l'ouverture des milieux naturels permettant une reconquête par la biodiversité de ces espaces et le dégagement de surface favorables à la prédation pour certaines espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet ne porte pas sur les Espaces Boisés Classés inscrits au PLU d'Aix-en-Provence (voir plan en annexe).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement en lui même n'est pas consommateur d'espace. Les constructions liées au développement de la ZAC du Petit Arbois se feront dans le respect des zones identifiées au PLU.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis au risque incendie, les opérations de défrichement doivent être conduites selon les prescriptions préfectorales et les OLD sont appliquées par la Direction du Technopôle, qui dispose d'une organisation spécifique définie avec le SDIS13 pour les procédures à suivre en cas de feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets de bois, recyclables.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le besoin en défrichement concerne majoritairement les zones visant à accueillir les bassins de gestion des eaux pluviales et le développement de l'offre immobilière en partie Sud. Ces deux projets eux mêmes ont été conduits dans une démarche d'évitement des effets négatifs sur l'environnement, notamment en adaptant les tracés (des bassins, des voiries, des aménagements...) aux enjeux identifiés en particulier concernant la flore, et ce dès la conception des projets.

Le périmètre de défrichement a lui aussi été adapté au plus proche de la réalité des aménagements projetés, afin de minimiser les interventions. Le défrichement en lui même sera conduit dans une démarche progressive et visant à limiter les potentiels effets négatifs : défrichement au fur et à mesure des besoins, débitage manuel si possible, interventions en dehors des mois sensibles pour la biodiversité etc...

Enfin, les secteurs concernés ont pour vocation de participer à l'environnement paysager immédiat du site, le changement de vocation résultant du défrichement ne modifiera pas les orientations de gestion du domaine forestier. De façon plus globale, les peuplements forestiers concernés ne jouent aucun des rôles d'intérêt général identifiés à l'article L341-5 du Code Forestier.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact ne semble ici pas nécessaire. Le défrichement a été limité pour porter sur la surface la plus réduite, tout en répondant aux besoins. Il portera essentiellement sur les zones visant à accueillir les bassins de gestion des eaux pluviales, projet ayant déjà fait l'objet de démarches réglementaires (arrêté d'autorisation, évaluation des incidences NATURA 2000) et ayant une forte vision d'intégration environnementale.

Le projet de viabilisation Sud est quant à lui conduit dans un espace déjà urbanisé (5 bâtiments existants) et permettra de réaliser un aménagement qualitatif. Enfin, l'ensemble des interventions sur le Domaine du Petit Arbois est encadré par l'application de la Charte Chantier Vert, permettant une maîtrise des éventuels impacts restant (notamment les situations accidentelles).

Pour rappel, la précédente demande portant sur le défrichement (2014) avait conduit à la dispense d'une étude d'impact.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
* Extraits du zonage PLU et du règlement du PLU sur le Technopôle de l'Arbois (6.1)

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix-en-Provence

le,

06/03/2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

